

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est évident que le président exprimait une opinion personnelle et peut-être aussi un avis juridique sur le point que le député a signalé.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si la déclaration du président de l'ÉACL a toujours force de loi? Sinon, assume-t-il lui-même la responsabilité de l'entente du 4 mars 1976 qu'il a sanctionnée et que le comité des comptes publics a condamnée car si on applique cet accord il en coûtera plus que les 20 millions de dollars que M. Gray avait négociés au début pour débarrasser les contribuables canadiens du goupe Eisenberg?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que les recommandations du comité, qui ont été incorporées au document qu'on a déposé dernièrement à la Chambre, ont été soigneusement étudiées. Je suis heureux qu'on ait présenté ce rapport. Le député devrait également se féliciter des mesures que nous avons prises à la suite de la plupart des recommandations de ce rapport.

LE RECOUVREMENT DES SOMMES VERSÉES AUX TERMES DU CONTRAT EISENBERG

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. C'est au sujet d'une réponse qu'il a donnée hier au député d'Egmont. Soit par mégarde, soit par ignorance, peut-être a-t-il induit la Chambre en erreur au sujet des deux millions de dollars qui ont été versés à l'avance à M. Eisenberg. Le ministre a en effet répondu ce qui suit:

... aucun versement n'a été fait pour les services d'après le contrat. J'ignore combien de fois je devrai le répéter pour sa gouverne. S'il le veut, je puis le lui redire encore. Ces services pourraient coûter jusqu'à 5 millions de dollars, mais aucun versement n'a été fait, et la facture a été refusée.

● (1452)

Il ressort clairement du rapport du vérificateur général que l'accord prévoit le versement à M. Eisenberg d'un acompte de deux millions de dollars, lequel lui a été donné en avril 1976. Le ministre veut-il maintenant reconnaître que deux millions de dollars ont été payés et si, comme le disait récemment le président du conseil M. Campbell, il ne doit pas être fourni de prestations en contre-partie, quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour récupérer les deux millions de dollars qu'il a déjà payés?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il ressort clairement des documents que j'ai présentés au comité, le 14 décembre 1976 je pense, qu'une partie du prix, c'est-à-dire des 15.3 millions de dollars, soit environ deux millions de dollars constituaient un acompte sur des prestations à fournir après la conclusion du marché. Cela est indiscutable, les documents en font foi. Cependant le député devrait réfléchir que les questions posées et peut-être même aussi une des recommandations

Questions orales

du comité permanent des comptes publics donnent à entendre que d'autres versements ont été effectués après le premier. Je pense que c'est bien cela que permet de conclure un examen attentif des recommandations du comité des comptes publics. En effet, il y est dit que le versement de nouvelles sommes devrait être suspendu.

Dans sa première question d'hier le député d'Egmont a reconnu très clairement que la première facture avait été refusée. Il a parlé ensuite d'autres versements de deux millions de dollars. Je prends cela en page 3340 du Hansard. J'essayais de bien expliquer à la Chambre, comme je l'avais déjà fait auparavant, qu'aucun versement n'a été effectué au représentant après le premier, celui du début de 1976, bien avant que le comité des comptes publics ne soit même saisi de la question et que ses audiences ne débutent.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que cela soit tiré au clair. Je reconnais avec le ministre qu'il n'a pas été effectué de versement trimestriel. Mardi, le ministre n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport du comité des comptes publics. J'aimerais lui demander aujourd'hui s'il a eu le temps d'examiner le rapport déposé lundi et s'il ne partage pas l'avis unanime du comité que le président du conseil n'a pas réussi à négocier de conditions meilleures avec Eisenberg?

M. Gillespie: Cela est affaire d'opinion. Je signalerai au député que le nouvel accord négocié par le président du conseil a fait économiser jusqu'ici aux contribuables canadiens quelque chose comme trois millions. Il me semble qu'il faudrait en tenir compte lorsque l'on pèse les avantages respectifs du premier contrat, document exécutoire, et du second. Le député estime qu'il n'y a pas eu d'avantages pour les contribuables. Y a-t-il beaucoup de Canadiens pour nier que l'économie de trois millions de dollars constitue un certain avantage?

LA RAFFINERIE ET LE DÉPÔT DE DÉCHETS D'URANIUM PROJETÉS PAR ELDORADO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont je lui ai donné préavis hier matin. Mardi matin, un jury d'évaluation écologique, relevant de la compétence du ministre d'État chargé de l'Environnement, a publié une recommandation déconseillant la construction d'une raffinerie et d'un dépôt de déchets d'uranium, à Port Granby, comme la société Eldorado projetait de le faire. Bien que ce jury soit comptable au ministre de l'Environnement, et étant donné que c'est la première fois qu'un jury de ce genre décourage une initiative sur une question aussi importante que celle-ci—l'organisme chargé de délivrer le permis est placé sous la compétence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, tout comme, en fait la société d'État Eldorado.